



LYCEE AGRICOLE EDGAR FAURE

614 AVENUE EDGAR FAURE

39570 MONTMOROT

ACQUISITION D'UN AUTOCAR

ACTE D'ENGAGEMENT

Identification du pouvoir adjudicateur :	Lycée Agricole Edgar Faure 614 Avenue Edgar Faure 39570 MONTMOROT Tél : 03.84.87.20.00 Legta.montmorot@educagri.fr
Objet de la consultation	Acquisition d'un autocar d'occasion
Personne représentant le pouvoir adjudicateur	M. Pierre MARTIN, Directeur LEGTA Edgar Faure Montmorot
Ordonnateur	M. Pierre MARTIN, Directeur LEGTA Edgar FAURE Montmorot
Comptable public assignataire	Agent comptable LEGTA Montmorot

SOMMAIRE

- 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**
- 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**
- 3 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT**
- 4- DELAIS D'EXECUTION**
- 5- DUREE DU MARCHE**
- 6- PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**
- 7- SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT**
- 8- DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

LEGTA Montmorot procède à une consultation en vue d'acquérir un véhicule de transport en commun, à savoir un autocar Mixte.

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

3- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public mentionnées à l'article 6 du présent Acte d'Engagement, conformément à leurs clauses et stipulations, et dont seuls les originaux conservés par le pouvoir adjudicateur font foi,

- Le signataire :
- s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte ;
- engage la société
sur la base de son offre

3.1 - Identification et engagement du candidat :

A. Pour les entreprises individuelles

Je soussigné (nom, prénoms) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (2) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale NAF (1) :

B. Pour les sociétés

Je soussigné : M.

Agissant au nom et pour le compte de

Au capital de

Adresse du siège social :

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

Code d'activité économique principale NAF (1) :

C. Pour les groupements

Nous Soussignés :

M.

Agissant en mon nom personnel

1er contractant domicilié à

Agissant au nom et pour le compte de la société

Numéro d'identification SIRET (1)

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)

Code d'activité économique principal NAF (1)

M.

Agissant en mon nom personnel

2ème contractant domicilié à

Agissant au nom et pour le compte de la société

Numéro d'identification SIRET (1)

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)

Code d'activité économique principal NAF (1)

M.

Agissant en mon nom personnel

3ème contractant domicilié à

Agissant au nom et pour le compte de la société

Numéro d'identification SIRET (1)

Numéro d'inscription au registre du commerce (1)(2)

Code d'activité économique principal NAF (1)

Contractants suivants :

Mandataire :

M.

est le mandataire des contractants ci-dessus groupés solidaires

3.2 – Paiements et compte (s) à créditer :

■ La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent accord-cadre, par mandat administratif, en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RIB AU FORMAT BIC/IBAN

■ Nom de l'établissement bancaire :

.....
Code Banque : Code Guichet :
N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire;
 les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

3.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

A noter : L'acte d'engagement devra être signé pour formaliser l'offre du candidat retenu.

4- DELAIS D'EXECUTION

4.1 Le délai de livraison des fournitures proposé par le candidat est de mois et/ou jours.
Ce délai part de la date de notification du marché.

4.2 Le délai de garantie des fournitures proposé par le candidat est de mois et/ou jours.
Ce délai part de la date de notification de la décision d'admission.

5- DUREE DU MARCHE

Le marché est passé pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie du véhicule.

Il prendra effet dès la notification du marché au titulaire.

6- PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le présent marché se compose des pièces suivantes, répertoriées par ordre de priorité décroissant :

- L'Acte d'Engagement
- Le Bordereau des prix unitaires
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Le Règlement de Consultation

Les pièces générales :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et service
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services.

Ces documents, bien que non joints, sont réputés parfaitement connus du titulaire qui accepte l'intégralité des dispositions à l'exclusion des clauses contractuelles y dérogeant.

7- SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

8- DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A :, le

Signature